



Département des Études Paramédicales

Professeur M. RAUCOULES-AIME

Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Médecine de Nice :

STATUTS du Département des Etudes Paramédicales (DEP)

Professeur Marc Raucoules-Aimé Mai 2017

En décembre 2016 et par décision du Conseil de gestion de l'UFR Médecine et des Conseils Centraux de l'Université NICE COTE D'AZUR a été créé le Département des Etudes Paramédicales ou DEP. Le Département des Etudes Paramédicales est dirigé par le Professeur Marc Raucoules-Aimé, nommé en janvier 2017 par le Conseil d'Administration de l'UFR Médecine sur proposition du Doyen et il est assisté de 3 Collèges et d'une Commission Scientifique.

Historique

L'universitarisation des études paramédicales pour l'obtention d'un Master et d'un Doctorat fait suite à la convention de partenariat pour l'harmonisation des formations conduisant à la création du grade licence. Ce partenariat regroupe l'Université de Nice Côte d'Azur, les Instituts de Formation et les Ecoles Paramédicales et le Conseil Régional. Le référentiel de formation qui conduit au diplôme d'État valant grade de licence a nécessité qu'une partie de la formation soit réalisée par des enseignants universitaires ou désignés par l'université. Au terme de leur formation initiale, les étudiants obtiennent : un diplôme d'État délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le grade de licence délivré par l'Université de Nice Côte d'Azur. Certaines professions paramédicales accèdent déjà au grade Master 2 via une formation spécifique (IADE) ou via un parcours double diplômant (diplôme cadre de santé et diplôme de Master II Master

Administration et Entrepreneuriat). D'autres font un cursus doctoral via par exemple le Doctorat Sciences de l'Education. Le but du DEP est la création de filières spécifiques ou mixtes conduisant pour les étudiants qui le désirent au Grade Master ou à un Doctorat.

I) Le Département des Etudes Paramédicales est organisé de la façon suivante :

1- Un Directeur de Département

Le Conseil d'Administration de la Faculté de Médecine de Nice a nommé pour 5 ans et sur proposition du Doyen le Professeur Marc RAUCOULES-AIME.

Il est assisté par un Directeur Adjoint le Docteur Laurie TRAN.

Ses attributions sont les suivantes :

- 1- Il dirige le Département au niveau de la pédagogie et de la recherche en lien avec les Services administratifs de l'UFR médecine et de l'Université de Nice Côte d'Azur
- 2- Il préside, convoque et fixe l'ordre du jour des conseils du Département
- 3- Il fait le rapport d'activité annuel du Département à partir des rapports de chaque responsable de collège
- 4- Il représente le Département auprès des instances facultaires et de l'Université
- 5- Il supervise l'ensemble des projets dans le cadre des missions du DEP comme précédemment définies
- 6-** Il est aidé par une Commission Scientifique composée de représentants de l'UFR médecine et des Docteurs et ou des doctorants dans les différentes composantes paramédicales.

2- Un Directoire composé du Doyen de l'UFR, du Directeur du DEP ou de leurs représentants, des représentants des GCS, des représentants de chaque Collège, des Directeurs de chaque Institut & écoles paramédicales. Le Directoire a pour rôle :

- 1- D'entériner les propositions des 3 collèges et de la Commission Scientifique
- 2- De mener une réflexion sur la prospective et la stratégie du Département
- 3- D'approuver les partenariats avec d'autres UFR ou d'autres établissements

- 4- D'examiner et voter le budget du Département qui lui est soumis annuellement par le Responsable du DEP
- 5- De valider tous les ans le rapport d'activité présenté par le Directeur du DEP
- 6- De proposer des chargés ou des attachés d'enseignement prévus par les statuts du personnel enseignant non universitaire de l'UFR de Médecine. Leur nomination est faite par le Conseil de Gestion de l'UFR, sur proposition du conseil du DEP.

3- Trois collèges qui travaillent sous l'autorité du Directeur du DEP et qui sont chargés de proposer une politique de formation enseignement/recherche en partenariat avec les différentes composantes de l'Université et les professionnels et ceci afin de structurer trois filières universitaires: clinique, managérial, enseignement/formation.

- 1- Le Collège Clinique sera plus spécifiquement chargé des pratiques avancées et des nouveaux métiers dans les domaines de la Santé, du Médicosocial et de la Santé Publique
- 2- Le Collège Management en Santé en lien avec d'autres disciplines comme cela existe déjà avec l'IAE
- 3- Le Collège Enseignement/Formation qui sera en particulier chargé pour le DEP du développement des méthodes innovantes et de la mise en place des outils en e-santé (visioconférence, e-learning, télémédecine, simulation, ...) et de la mise en place d'une filière master.

Ces collèges mettront en place des groupes projets avec les représentants des collèges concernés et des universitaires.

4- Une Commission Scientifique. La Commission scientifique est un lieu d'échanges et de coordination entre les différents membres de la commission et entre la commission et les étudiants, ainsi qu'avec les services administratifs. Elle travaille sous l'autorité du Directeur du DEP. Elle est présidée par un Responsable Scientifique. La Commission peut convier les Responsables d'Unité de Recherche

5- Une équipe administrative du département.

L'équipe administrative de DEP participe aux différentes réunions, assure le secrétariat des comptes rendus des réunions, gère les crédits du département.

II) Le Département des Etudes Paramédicales est en charge de l'universitarisation des études paramédicales. A ce titre il assure plusieurs missions :

- 1- L'accompagnement pédagogique pour la formation des étudiants paramédicaux dans les Unités d'Enseignement (UE) contributives au regard des référentiels de formation en vue de l'obtention du grade licence en coordination avec les instituts, les écoles et les partenaires. Les différents référentiels de compétences servent de fil conducteur aux enseignements.
- 2- La mise en place des filières qui permettront et/ou faciliteront l'accès et l'obtention d'un Master et d'un Doctorat. Le DEP accompagnera les étudiants dans leur cursus et leur proposera à court et moyen termes des formations spécifiques aux métiers paramédicaux (pratiques avancées par exemple) dans le cadre du processus LMD.
- 3- Il conseille les étudiants en professions paramédicales sur les formations complémentaires sur l'Université ou sur les secteurs ou Unités de recherche susceptibles de les accueillir.
- 4- Il recherche des collaborations avec les écoles doctorales de l'Université pour favoriser l'entrée des étudiants dans les filières Masters menant aux différents Doctorats et il met en place et développe une offre d'encadrement dans le domaine de la santé pour des étudiants paramédicaux déjà engagés dans un cursus de Doctorat.
- 5- Il participe à la recherche des collaborations avec d'autres universités pour faciliter la mobilité des étudiants en Europe comme à l'international.

De manière plus spécifique et en termes d'enseignement et de formation

Il s'agit de:

- 1- La mise en place des différents programmes des formations paramédicales auxquels participe l'UFR de Médecine de Nice, qu'il s'agisse des niveaux Licences, Masters ou Doctorat pour lequel la collaboration du département est demandée.
- 2- La participation à l'enseignement, à sa mise en place et au contrôle des connaissances et des compétences. UE contributives au regard des référentiels de formation.

- 3- La participation à l'évaluation de la qualité de l'enseignement délivré et des stages de formation clinique.
- 4- L'établissement et l'accréditation pour l'agrément d'une liste de maîtres de stage, des chargés et attachés d'enseignement. Le Département propose les candidatures des référents universitaires pour les UE au regard des référentiels de formation.
- 5- La participation à l'agrément des services hospitaliers et autres structures pour la formation des étudiants paramédicaux.
- 6- L'établissement de propositions au Conseil de Gestion de l'UFR sur les méthodes pédagogiques.
- 7- La réunion et la mise à jour permanente d'une veille concernant les expériences pédagogiques tant françaises qu'étrangères dans le domaine considéré.
- 8- L'établissement de relations avec les autres Départements d'Enseignement de l'Université susceptibles de contribuer ou de participer à la formation des étudiants paramédicaux.
- 9- La coopération avec les diverses instances concernées au niveau régional, national ou international pour la formation des étudiants paramédicaux.

En termes de recherche :

Les missions seront définies annuellement, elles concernent :

- 1- l'ensemble des travaux ayant trait à l'activité des soins, qu'il s'agisse de recherches pédagogiques, cliniques, épidémiologiques, médico-sociales ou en économie de la santé. Une journée DEP permettra de valoriser les travaux les plus significatifs.
- 2- L'ensemble des travaux fait en partenariat avec les autres disciplines médicales ou non médicales
- 3- Le Département peut accepter des contrats de recherche. Les modalités de ces contrats sont fixées par le règlement établi par le Conseil de Gestion de l'UFR.

III) Révision

Les statuts du Département sont adoptés par le Conseil de Gestion de l'UFR. Ils peuvent être révisés, par délibération du Conseil de l'UFR, sur proposition du Directeur du DEP, après avis du Directoire.